

Quels principes et stratégies à retenir pour sécuriser la mobilité de l'élevage et l'accès aux ressources pastorales au Sahel ?

Compte rendu et présentation des options du groupe de travail II

Président : Jörg Schaeffer (*SNV, Niamey/Niger*)

Rapporteurs : Eva Schlecht (*Université de Hohenheim, Stuttgart/Allemagne*)

Boubacar Issa Abdourhamane (*Banque Mondiale, Niamey/Niger*)

INTRODUCTION

La discussion a été menée à travers les trois sous-thèmes suivants :

1. Nécessité de la mobilité comme mode d'accès aux ressources pastorales ;
2. Tendances qui menacent la mobilité et l'accès aux ressources pastorales ;
3. Sécurisation de la mobilité et de l'accès aux ressources pastorales.

Le groupe s'est penché ensuite sur les principes d'intervention dans le secteur d'élevage pastorale et a formulé des recommandations à l'égard des Etats concernés, des intervenants dans le domaine du développement et à l'égard de la recherche.

NECESSITE DE LA MOBILITE ET MODALITES D'ACCES AUX RESSOURCES PASTORALES

L'élevage pastoral du Sahel exploite les pâturages naturels d'un écosystème caractérisé par la variabilité et l'imprévisibilité des ressources dans l'espace et dans le temps. La mobilité constitue le moyen indispensable et adapté pour exploiter et gérer ces ressources. Sur le plan économique et écologique, l'élevage mobile permet une gestion rationnelle, valorisante et durable des ressources naturelles. On constate qu'il n'existe jusqu'ici aucun modèle technique de substitution de ce type d'élevage qui aurait fait sa preuve.

- Le groupe de travail a distingué cinq types de mobilité : journalière, occasionnelle, saisonnière, exceptionnelle et migratoire.
- Les différents types de mobilité permettent : de trouver les meilleurs pâturages pour le bétail, de réagir aux conditions climatiques et à l'imprévisibilité des ressources, d'adapter la charge à la disponibilité des ressources, de favoriser la reproduction des pâturages, de sauver le capital cheptel en situation de crise.
- L'élevage mobile est en même temps un mode de vie imprégné des traits culturels spécifiques.
- Sur le plan économique, l'élevage pastoral est considéré comme une technique hautement valorisante d'exploitation des ressources naturelles (RN) dans un

environnement écologique austère et difficile. Sa contribution au PIB¹ des pays concernés est mal connue et généralement sous-estimée.

Les modalités spécifiques d'exploitation des RN par l'élevage pastoral sur le plan foncier sont retenues :

- L'accès aux RN est temporaire et flexible s'adaptant aux variations de disponibilité de l'eau et des pâturages.
- Ceci correspond le mieux à des régimes fonciers permettant la réciprocité d'accès aux ressources (régimes communautaires) et des droits inclusifs d'utilisation notamment par rapport à des ressources clés tels que les points d'eau et les bas-fonds.
- Il est opposé à des droits exclusifs et privatifs d'exploitation des RN.

TENDANCES QUI MENACENT LA MOBILITE ET L'ACCES AUX RESSOURCES PASTORALES

Les tendances discutées par le groupe ont été regroupées comme suit :

Extension des surfaces cultivées et croissance démographique

- Le cloisonnement de l'espace par un processus d'occupation agricole et privative qui comprend également une tendance de sédentarisation des pasteurs ;
- La croissance démographique et la primauté d'un type extensif de l'agriculture ;
- L'occupation agricole systématique des couloirs de passage ;
- L'appropriation privative des points d'eau et des bas-fonds (inaccessibilité des mares à cause des champs ou des champs pièges) excluant les éleveurs ;
- La diminution des espaces pastoraux après les sécheresses suite à la promotion du maraîchage et à la création de villages fantômes ;
- La politique soutenue par les bailleurs de fonds de donner la priorité presque exclusive au développement agricole.

Statut foncier non-reconnu des espaces pastoraux

- La non-reconnaissance de la mise en valeur des ressources naturelles par les pasteurs et par conséquent le statut facilement aliénable des espaces concernés ;
- La facilité d'obtention des concessions agricoles bien au-delà des limites éventuellement définies entre zone agricole et zone pastorale, mais surtout aussi dans des zones d'une valeur stratégique pourvues de l'eau.

Développement des exploitations sédentaires mixtes (agriculture-élevage)

- L'investissement massif des agriculteurs dans l'élevage (intégration de l'élevage dans l'agriculture) constitue une menace pour la complémentarité classique entre les deux secteurs séparés. Indicateurs de cette menace : la commercialisation des fourrages du bétail, la raréfaction des résidus de récolte accessibles pour les éleveurs pastoraux, les conflits de plus en plus fréquents et graves entre agriculteurs et éleveurs.

¹ Produit Intérieur Brut

Une politique décourageant l'élevage pastoral

- Absence d'option de politique d'encouragement de l'élevage pastoral (avec quelques tendances inverses récentes telles que l'effort consacré à l'élaboration des codes pastoraux) ;
- L'extension agricole et la spéculation foncière exclusive sont admises ou soutenues au détriment des espaces pastoraux ;
- Une partialité en faveur des agriculteurs en cas de conflits ;
- Exposition forte des éleveurs à des traitements d'incrimination et à des amendes disproportionnées ;
- Un code forestier qui pénalise les éleveurs et les déclare nuisible à l'environnement et notamment au statut des réserves forestières ;
- Constitution des ranchs comme domaines d'Etat ;
- L'insécurité affectant les zones de pâturage suite à l'absence du pouvoir régalién de l'Etat ;
- Un accès très inégal des pasteurs aux services sociaux (écoles, dispensaires).

SECURISATION DE LA MOBILITE ET DE L'ACCES AUX RESSOURCES PASTORALES

Le groupe considère que l'élevage pastoral est un secteur économique important à encourager par une politique dont les objectifs devraient être :

- La sécurisation des espaces pastoraux ;
- La sécurisation d'accès à des ressources clés (points d'eau, mares, bas-fonds) ;
- La garantie et le respect des couloirs de passage ;
- La facilitation des transhumances sur de vastes espaces ;
- L'accès équitable des éleveurs aux services sociaux de base.

Pour arriver là, le groupe considère qu'il faut :

- Une relecture des législations nationales concernant le secteur et leur actualisation ;
- L'élaboration d'un code pastoral valorisant et sécurisant les régimes communaux d'accès aux ressources naturelles ;
- Une harmonisation des législations nationales des pays concernés en ce qui concerne les règles fondamentales d'accès aux RN et pastorales pour faciliter la transhumance transfrontalière ;
- Une attention particulière dévolue à toutes les questions relatives à l'élevage pastorale et son mode spécifique d'accès aux ressources naturelles dans le cadre de la décentralisation et de la communalisation ;
- Une planification et un aménagement du territoire qui s'adapte aux particularités des zones pastorales et agro-pastorales ;
- Une politique de développement qui cherche un équilibre en faveur du pastoralisme trop longtemps négligé.

QUELS SONT LES PRINCIPES D'INTERVENTION A RETENIR ?

- Encourager la participation des pasteurs aux décisions portant sur leurs intérêts vitaux ;
- Favoriser l'émergence des organisations et associations des éleveurs ;

- Créer des espaces de négociation et prendre en compte les intérêts en jeu de tous les acteurs ;
- Renforcer la recherche sur l'élevage pastoral et les sociétés pastorales ;
- Promouvoir le pastoralisme auprès des Etats et des bailleurs de fonds.

RECOMMANDATIONS

Destinées aux Etats sahéliens

- Reconnaître le mode pastoral d'exploitation des ressources naturelles comme étant écologiquement adapté et important pour les économies nationales ;
- Assurer aux éleveurs des espaces et des ressources dont ils ont besoin afin de leur épanouissement ;
- Actualiser et harmoniser avec ce but les législations les concernant ;
- Veiller au respect des spécificités et de la logique de l'élevage pastoral dans le cadre de la planification, l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Destinées aux intervenants en développement

- Prendre en considération l'élevage pastoral dans tous les projets et notamment dans ceux touchant directement les zones pastorales ou agro-pastorales ;
- Encourager l'élevage pastoral au même titre que l'agriculture dans les zones concernées, notamment en matière d'octroi de crédits ;
- Renforcer les organisations pastorales ;
- Continuer de soutenir la recherche sur le pastoralisme.

Destinées à la recherche

- Orienter la recherche aussi vers les aspects institutionnels et socio-économiques du pastoralisme ;
- Mener des enquêtes sur les changements importants intervenus au cours de ces deux dernières décennies et relever l'importance économique actuelle de l'élevage pastoral ;
- Appuyer la relecture des textes légaux concernant le secteur et explorer des voies légales d'une sécurisation d'un statut foncier des communaux et des droits inclusifs d'utilisation des RN ;
- Observer et évaluer les expériences concrètes de la décentralisation par rapport au secteur.